

Informations partielles et précipitation Un fait divers est vite mal traité

Le traitement des faits divers est souvent déprécié dans les salles de rédaction. On s'en occupe parce qu'il faut bien le faire et parce qu'une partie du lectorat en est friand. C'est ce qui fait vendre le journal, entend-on souvent...

Ce travail donne rarement lieu à une prise de recul et à une approche globale s'intéressant notamment à l'ensemble des causes. Le fait divers – sauf s'il s'agit d'une « grosse affaire » – doit se traiter très vite. Il est important de devancer la rumeur publique. Du coup, le rédacteur, ayant souvent pour seule source celle de la police ou de la gendarmerie, ou celle de la justice, commet parfois, dans la précipitation, certaines maladresses.

À titre d'illustration, prenons ce fait divers paru dans *Le Courrier de la Mayenne* (édition du 6 juillet 2006). « *Un homme découvert mort chez lui* », titre l'hebdomadaire. L'article tient en quatorze lignes : « *Il ne s'agit pas cette fois-ci d'un drame de la solitude. Car c'est l'un de ses amis qui a donné l'alerte aux pompiers. Sans nouvelle depuis mercredi, pompiers et gendarmes sont intervenus dans le quartier du Pommier, ce vendredi 30 juin en tout début d'après-midi. Et là, macabre découverte. X [prénom et nom], 36 ans, gisait mort à son domicile [adresse précise]. Il était connu des services sociaux* »...

À la manière de Fénéon

Au début du XX^e siècle, le journaliste et critique Félix Fénéon (1861-1944) rédigea une série de nouvelles en trois lignes, tenant le plus souvent du fait divers. Par exemple celle-ci : « *Le 515 a écrasé, au passage à niveau de Montéart (Sarthe), Mme Dutertre. Accident, croit-on, bien qu'elle fût très misérable* ». C'est à ces nouvelles que l'on pense, lisant ce fait divers dans l'hebdomadaire mayennais. Il suffirait d'en accoler les deux phrases essentielles, la première et la dernière, pour obtenir une nouvelle en quelques lignes à la manière de Fénéon. Ce qui donnerait : « *Il ne s'agit pas cette fois-ci d'un drame de la solitude. Le mort était connu des services sociaux* »...

Meurtre, suicide ou autre cause ?

Le traitement de ce fait divers pose un certain nombre de questions. Tout d'abord, était-il absolument nécessaire de donner le nom, le prénom, voire l'adresse du défunt ? Question de respect envers celui-ci, éventuellement sa famille.

D'emblée, il est dit qu'il ne s'agit pas d'un drame de la solitude, et pour étayer cette assertion, on précise que c'est un de ses amis qui a donné l'alerte aux pompiers. Il était sans nouvelle depuis deux jours (l'ami, et non pompiers et gendarmes comme le laisse entendre l'article). Mais le fait que le défunt avait un ami et que celui-ci a donné l'alerte permet-il d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'un drame de la solitude ?

Aucune indication sur la cause du décès n'est donnée. Les pompiers et les gendarmes sont intervenus le vendredi 30 juin. *Le Courrier de la Mayenne* est sorti le jeudi 6 juillet. Dans l'intervalle, l'hebdomadaire pouvait facilement demander à la Gendarmerie les causes du décès. S'il s'agit d'un suicide, la rédaction pouvait alors décider de ne pas traiter l'information, toujours par respect. Dans tous les cas, était-il nécessaire de qualifier la découverte de cet homme mort comme étant « *macabre* » ? Pouvait-on préciser tout simplement que cet homme « était » mort à son domicile (plutôt que « *gisait mort* », ce qui prête à de nombreuses interprétations possibles) ?

Par ailleurs, l'hebdomadaire nous précise que cet homme de 36 ans était connu des services sociaux. Mais en quoi cette information est-elle importante ? Que faut-il en conclure ? Est-ce un problème d'être en relation avec un service social ? Dans ce cas précis, d'ailleurs, de quels « services sociaux » s'agit-il ? De très nombreuses institutions ont un service social : le Conseil général, le Centre communal d'action sociale, le Centre hospitalier, l'assurance-maladie, etc. Le défunt avait-il donc la particularité d'être connu par tous les services sociaux ?

Et Ouest-France ? suivi « sur le plan médical »

Le quotidien *Ouest-France* traite l'information dès le lendemain (édition des 1^{er} et 2 juillet 2006). L'auteur de l'article a la délicatesse de ne pas mentionner le nom du défunt et son adresse précise. Par contre, « *en trois mois en Mayenne, c'est la troisième fois qu'une personne est découverte plusieurs semaines après son décès, dans un appartement HLM* ». Plus question de cet ami qui était sans nouvelle depuis deux jours seulement... Du coup, pour *Ouest-France*, le « *cadavre* » est « *en décomposition* ». Et même, il « *gisait sur le sol, dans une flaque de sang* »...

Si les circonstances du décès sont encore inconnues, *Ouest-France* peut assurer, selon la source de la Gendarmerie, que « *la piste criminelle est écartée* » (il était donc possible de le savoir le soir même de la découverte du corps).

Si, pour *Le Courrier de la Mayenne*, la personne était connue des services sociaux, cette fois-ci, pour *Ouest-France*, elle est suivie « *sur le plan médical* ». Et il faut lire la chute : « *parce qu'il consommait de l'alcool et des stupéfiants* »...

Mais comment *Ouest-France* a-t-il pu obtenir (et publier) une telle information qui relève, a priori, du secret professionnel ?